

**Motion portée par le personnel enseignant et éducatif au Conseil
d'Administration
du Collège Saint-Exupéry de Contres du 19 mai 2011**

Objet : refus de remplir le livret de compétences destiné à attester la maîtrise du socle commun de compétences et de connaissances

Par la présente motion, les représentants du personnel enseignant et éducatif informent les membres du Conseil d'Administration de la position des professeurs du Collège de Contres concernant la validation du socle commun des compétences et des connaissances.

Le refus de remplir le livret de compétences en 4ème et 3ème destiné à attester la maîtrise du socle commun de compétences et de connaissances a été voté à l'unanimité par les professeurs pour les raisons suivantes :

- parce que le livret de compétences ne fait pas partie de leurs obligations de service et sera en tout état de cause validé par le chef d'établissement,
- parce qu'ils auraient à valider des compétences qui ne relèvent pas de leurs champs disciplinaires,
- parce qu'en le remplissant ils passeraient plus de temps à évaluer et à rendre compte de ses évaluations qu'à faire acquérir des savoirs aux élèves,
- parce que cela équivaudrait à une double évaluation (l'évaluation notée et disciplinaire à laquelle se rajoute celle du livret de compétence)
- parce que l'évaluation binaire (acquis - non acquis) pose de sérieux problèmes de validité
- parce que cette surcharge de travail se rajoute à l'annonce d'une DHG défavorable en terme d'effectifs et de moyens (plus d'élèves par classe sur tous les niveaux et 70 heures d'enseignement en moins, dont 3 suppressions de postes)